

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 1/25

## MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES NOTAM DÉCLENCHEURS DE 14 JOURS LE 20 FÉVRIER 2025

### Renseignements généraux

Les NOTAM déclencheurs sont utilisés pour informer les utilisateurs de l'espace aérien qu'un supplément de l'AIP a été publié.

Selon les normes et pratiques recommandées de l'OACI, un supplément d'AIP (AIP SUP) doit être utilisé au lieu d'un NOTAM lorsqu'un changement temporaire est de longue durée (plus de 3 mois) ou qu'un événement est de courte durée, mais que des graphiques en facilitent la compréhension.

### Utilisation actuelle au Canada des suppléments d'AIP et des NOTAMs

#### Travaux à un aéroport

Les suppléments d'AIP ne sont utilisés que pour favoriser la conscience situationnelle lorsque des travaux ont lieu à un aéroport ou que des fermetures ou des restrictions sont difficiles à décrire en mots seulement. Les administrations aéroportuaires disposent de modèles pour s'assurer que l'information est complète et présentée de manière standard.

Les suppléments d'AIP illustrent les fermetures ou restrictions, tandis que les NOTAM expliquent à quel moment elles sont en vigueur aux fins de gestion dynamique de l'information.

Un supplément d'AIP diffusé pour des travaux à un aéroport ne remplace pas la nécessité de diffuser un NOTAM.

#### Espace aérien

Lorsqu'un supplément d'AIP est diffusé pour décrire un espace aérien à l'aide de multiples coordonnées, un NOTAM comprenant les mêmes coordonnées est aussi diffusé, ce qui permet aux systèmes en aval d'automatiser l'illustration des limites temporaires de cet espace aérien.

#### Obstacles

Lorsqu'il est prévu que des grues soient en place pour plus de 3 mois, l'information qui les concerne est publiée dans un supplément d'AIP. Aucun NOTAM n'est prévu à moins que ces grues soient utilisées à un aéroport.

### Utilisation des NOTAM déclencheurs au Canada.

Les NOTAM déclencheurs sont utilisés pour informer les utilisateurs de l'espace aérien qu'un supplément d'AIP a été publié. Ils ne remplacent pas tout autre NOTAM qui peut être requis en relation avec ce supplément d'AIP et, à ce titre, ne contiennent que des renseignements de base.

En octobre 2023, NAV CANADA a apporté des changements pour moderniser la publication des suppléments d'AIP et lancé les NOTAM déclencheurs. Ce concept étant nouveau au Canada, les NOTAM déclencheurs restaient en place pendant toute la durée des suppléments d'AIP.

À compter du 20 février 2025, la durée des NOTAM déclencheurs changera pour correspondre aux pratiques internationales :

- Si le supplément d'AIP est en vigueur pour plus de 14 jours, le NOTAM déclencheur ne sera publié que pour 14 jours **seulement**.
- Si le supplément d'AIP est en vigueur pour 14 jours ou moins, le NOTAM déclencheur ne sera publié que pendant la durée du supplément d'AIP.

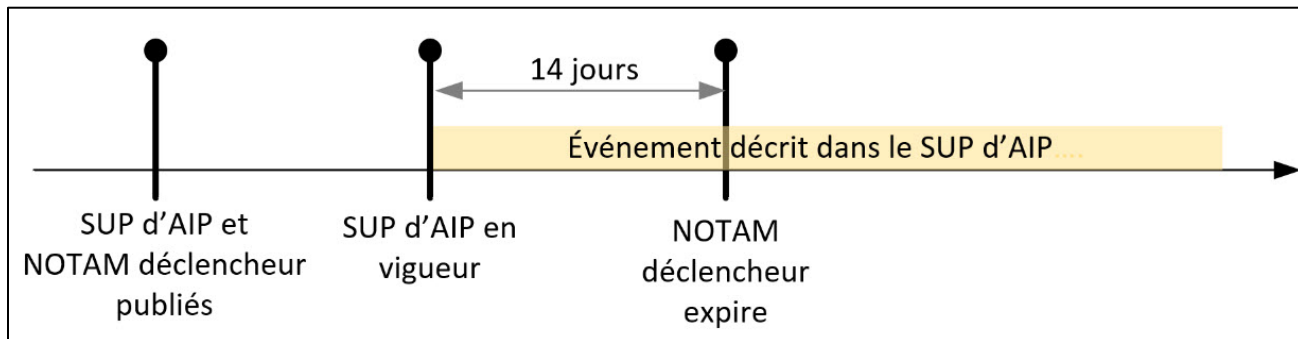


Figure 1

Les parties prenantes de l'aviation se doivent de consulter les suppléments d'AIP pendant la planification d'un vol puisqu'il pourrait ne pas y avoir de NOTAM déclencheur pour un supplément d'AIP encore en vigueur.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
151, rue Slater, bureau 120  
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Tél. : 800 876-4693  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)

Chris Bowden  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et Opérations aériennes